

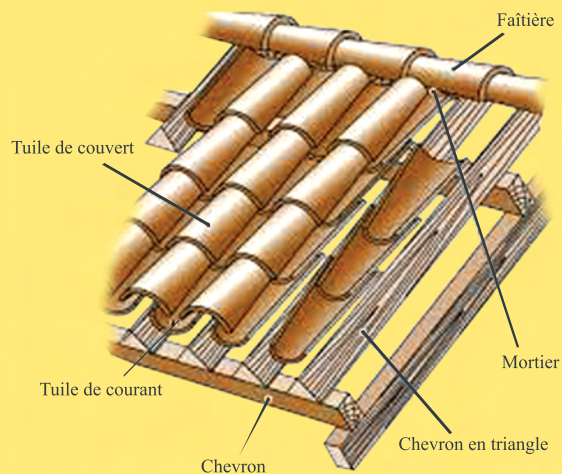
Tuiles canal

Les tuiles canal sont majoritairement présentes dans l'Est du département de la Marne



Les tuiles canal ou tige de botte sont simplement posées en alternance les unes sur les autres. Au-dessous, les tuiles inversées formant des gouttières sont appelées **tuiles de courant** et celles du dessus formant le recouvrement, sont appelées **tuiles de couvert**.

De forme cylindrique légèrement conique, la légende dit que les femmes moulaient cette tuile directement sur leur cuisse.



Ce mode de pose implique des toits à faible pente, inférieure à 30°.



L'architecture traditionnelle de la Marne, Daniel Imbault, CAUE de la Marne 1981.

La tuile canal utilisée dans la Marne est traditionnellement de format 40x19x17 centimètres et présente 22 unités au m².

Il est important de panacher les teintes à la pose.



Les faitages et rives sont réalisés au moyen de tuiles canal scellées au mortier de chaux. **Ils comportent crêtes et embarrures.**

Les rives sont sans débord et **sans tuiles à rabat.**



Il convient de préserver et de restaurer les couvertures en tuiles canal caractéristiques des constructions de l'Est du département.

En pratique :

- Il est possible de restaurer un versant de toit en réutilisant les tuiles anciennes en recouvrement, l'autre versant moins visible sera composé de tuiles neuves.
- On peut poser les tuiles canal récupérées sur des tuiles canal neuves
- A défaut, il est possible de poser les tuiles anciennes récupérées sur des plaques spéciales ondulées.



En dehors des centres villageois anciens, les tuiles mécaniques à emboîtement grandes ondes peuvent être envisagées en matériau de substitution (12 à 13 unités au m²).





« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture

Ministère de la culture

**Direction régionale des affaires culturelles
Grand Est**

**Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Marne**

38 rue Cérès
51100 Reims
Téléphone : 03.26.47.74.39

Courriel : udap.mame@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine



Pour vous aider et vous conseiller dans vos projets, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine est à votre disposition. Le standard est ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 (accueil du public sur rendez-vous).

Conception Mélanie D'Oriano © 2017

